

15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 34516 | De M. Éric Woerth (Les Républicains - Oise) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > pharmacie et médicaments | Tête d'analyse > Pénurie de vaccins contre la grippe saisonnière | Analyse > Pénurie de vaccins contre la grippe saisonnière. |
| Question publiée au JO le : 01/12/2020 Réponse publiée au JO le : 25/05/2021 page : 4423 | | |

Texte de la question

M. Éric Woerth alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de vaccins contre la grippe saisonnière. Les Français ont été prévoyants et ont voulu se protéger cette année plus que d'habitude contre la grippe, afin de ne pas cumuler les effets de la covid-19 et de la grippe saisonnière. Or, depuis plus de 15 jours, alors que la campagne de vaccination n'a commencé que depuis trois semaines, des pharmacies se retrouvent en pénurie de vaccins. Une majorité d'officines est même en rupture de stock selon l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO). Ainsi, des personnes à risques considérées comme prioritaires ne peuvent pas se faire vacciner. Aussi, il souhaite savoir comment le Gouvernement compte pallier cette pénurie de vaccins contre la grippe, en pleine crise de la covid-19.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.